

BADIGEON DE CHAUX

1. Identification de la matière / du produit et de la Société

1.1 Identification de la matière ou du produit

Dénomination : badigeon de chaux

1.2 Utilisation de la matière ou du produit

décoration protection

1.3 Identification de la Société

Questions Déco

125, avenue des Logissons - 13770 Venelles

Tél. 04 42 54 02 54 - Fax : 04 42 54 28 42

Pour les renseignements urgents s'adresser à : Questions Déco 04 42 54 02 54

2. Indications sur les dangers

Le produit n'est pas classé dangereux conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et aux modifications et adaptations successives. La préparation contient des substances dangereuses dans des quantités telles que définies au paragraphe n.3. Elle requiert une fiche de sécurité avec les informations adéquates, conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et aux modifications successives.

3. Composition- informations sur les composants :

Contient:

Dénomination	Concentration % (C)	Classement
CHAUX HYDRATEE	2,5 <= C < 3	R38
CAS No 1305-62-0		Xi R41
CE No 215-137-3		

Le test complet des phrases de risque (R) est rapporté au paragraphe 16 de la fiche.

4. Normes de secours :

- **YEUX** : laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- **PEAU** : Retirer immédiatement les vêtements et se doucher. Consulter immédiatement un médecin.
- **INGESTION** : Faire boire de l'eau en grande quantité et consulter immédiatement un médecin, ne pas provoquer de vomissements si ce n'est sur ordre d'un médecin.
- **INHALATION** : consulter immédiatement un médecin. En attendant emmener le sujet à l'air libre loin du lieu de l'accident. Si la respiration est difficile, pratiquer la respiration artificielle et consulter un médecin.

5. Mesures anti-incendie :

- **INFORMATIONS GÉNÉRALES** : Refroidir suffisamment à l'aide d'un jet d'eau les seaux afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Se vêtir toujours d'une combinaison anti-incendie. Ne pas déverser les eaux usées qui ont servi à éteindre l'incendie dans les égouts. Retraiter les eaux usées selon les normes en vigueur.
- **MOYENS D'EXTINCTIONS UTILISABLES** : anhydride carbonique, mousse, poussière et eau nébulisée.
- **MOYENS D'EXTINCTIONS NON UTILISABLES** : Aucun en particulier.
- **DANGERS DUS A L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE** : Eviter de respirer des produits de combustions (oxyde de carbone, produits de pyrolyse toxique, etc....)
- **EQUIPEMENT** : Casque à visière, vêtements ignifugés (veste et pantalon ignifugés avec bandes réfléchis-

santes autour des bras, des jambes et de la ceinture), gants d'interventions (anti-incendie, anti-coupure et isolants) un masque couvrant tout le visage de l'utilisateur ou bien un masque auto-respirant en cas de grosse quantité de fumée.

6. Mesures en cas de coulées accidentelles

- **PRECAUTIONS INDIVIDUELLES** : Eliminer toutes sources de chaleur (cigarette, flamme, étincelle, etc...) à l'endroit où s'est produit la coulée accidentelle. En nettoyant le produit déjà sec au moyen d'un jet d'eau, éviter la formation de poussière. En cas de poussière dispersée dans l'air se munir d'un masque de protection. Stopper la coulée accidentelle si ce n'est pas dangereux. Ne pas manipuler les récipients endommagés ou le produit qui a coulé, sans avoir d'abord revêtit l'équipement de protection approprié. Tenir à l'écart les personnes non équipées. Pour les informations relatives aux risques concernant l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, l'aération et les moyens d'équipements des personnes, se reporter aux autres paragraphes de cette fiche.
- **PRECAUTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT** : Eviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux superficielles, la nappe phréatique et les endroits confinés.
- **METHODES DE NETTOYAGE** : Si le produit est liquide, l'aspiré dans un récipient approprié (dans un matériau compatible avec le produit) et absorber la coulée avec un matériel absorbant inerte (sable, terre de diatomée, etc....) Ramasser la majeure partie du matériau avec un outillage isolant et le mettre dans un récipient afin de le recycler. Dans le cas où le produit est déjà sec, le ramasser avec un outillage isolant et le mettre dans un récipient en plastique. Eliminer les résidus au jet d'eau en l'absence de contre-indication. Prévoir une aération suffisante à l'endroit où a eu lieu la coulée accidentelle. Le recyclage du matériel contaminé doit être effectué conformément aux dispositions du paragraphe 13.

7. Manipulation et stockage

Stocker les produits à proximité d'équipements permettant de refroidir les seaux afin d'éviter les dangers de sous-pression et de échauffements excessifs en cas d'incendie dans les environs.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Valeurs limite d'exposition

8.2 Contrôle de l'exposition :

Observer les mesures de sécurité utilisées dans la manipulation de substances chimiques.

- **PROTECTION RESPIRATOIRE** : Non nécessaire.
- **PROTECTION DES YEUX** : Non nécessaire.
- **PROTECTION DES MAINS** : Non nécessaire.
- **PROTECTION DE LA PEAU** : Non nécessaire.

9. Propriétés chimiques et physiques

Densité Vapeurs : ND (non disponible)

Vitesse d'évaporation : ND (non disponible)

Propriété comburant : ND (non disponible)

Coefficient de répartition: n-octanol/eau : ND (non disponible)

pH Point d'ébullition : ND (non disponible)

Point d'inflammabilité : ND (non disponible)

Propriétés explosives : ND (non disponible)

Tension de vapeur : ND (non disponible)

Poids spécifique: ND (non disponible)

10. Stabilité – Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. En cas de décomposition thermique ou d'incendie il est possible que le produit dégage des vapeurs potentiellement nocives à la santé.

11. Indication toxicologique

Il n'a pas été recensé à ce jour de dommages aux personnes travaillant au contact de ce produit. Dans tous les cas, il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle. Sur des sujets particulièrement sensibles, le produit peut provoquer de légers troubles sur la santé ; en cas d'inhalation et/ou d'absorption cutanée et/ou en cas de contact avec les yeux et/ou ingestion.

CHAUX HYDRATÉE: oral LD50 (mg/kg) 7340 (RAT). BIOXYDE DE TITANE: oral LD50 (mg/kg) > 10000 (RAT). CALCIUM CARBONATE: oral LD50 (mg/kg) 6450 (RAT).

12. Indication écologique

Utiliser selon les bonnes techniques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Prévenir les autorités compétentes si le produit a rejoint les cours d'eau ou les égouts ou s'il a contaminé le sol et la végétation.

13. Indications concernant l'élimination :

Réutiliser les produits si possibles. Les résidus de produits sont considérés comme des déchets spéciaux mais non dangereux. Le recyclage doit être effectué par une société autorisée à la gestion des déchets, dans le respect des règles nationales et éventuellement locales.

■ **RECIPIENTS USAGERS** : Ils doivent être collectés et recyclés dans des décharges autorisées selon le respect des normes nationales concernant la gestion des déchets.

14. Indications sur le transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux aux sens des dispositions en vigueur en matière de transport de marchandises dangereuses sur route (A.D.R.), transport ferroviaire (RID), transport maritime (IMDG Code) et transport aérien (IATA).

15. Indications sur la réglementation

Symbole de danger : Non nécessaire. Phrases des risques(R): Non nécessaire. Précautions à prendre(S): Non nécessaire.

La fiche de sécurité est disponible pour les professionnels sur simple demande.

Etiquetage de danger aux sens des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et des modifications et adaptations successives.

16. Autres indications

Définitions des risques (R) cités au paragraphe 3 de la fiche.

R38 IRRITANT POUR LA PEAU. R41 RISQUES DES GRAVES LÉSIONS OCULAIRES.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE: 1. Directive 1999/45/CE et adaptations successives 2. Directive 67/548/CEE et adaptations successives (XXIX adaptations technique) 3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP) 4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement Européen (REACH) 5. The Merck Index. Ed. 10 6. Handling Chemical Safety 7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances 8. INRS - Fiche Toxicologique 9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology 10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7 Ed., 1989

Notes pour l'utilisateur : Les informations contenues dans cette fiche se fondent sur nos connaissances actuelles disponibles à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'exactitude des informations fournies en relation à l'usage spécifique du produit. On ne doit pas interpréter un tel document comme une garantie de propriété spécifique du produit. Etant donné que l'utilisation du produit ne se fait pas sous notre entier contrôle, l'utilisateur est soumis à l'obligation du respect des lois et dispositions en vigueur en matière d'hygiène et sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'usage impropre.

Révision Date révision 16/07/2009 Page n.4/4